

ANNEXE XXIV  
(article 84)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU  
RÈGLEMENT R.A.V.Q. 811

**CHAPITRE I**

RÉALISATION DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT D'UNE PORTION DU  
CHEMIN DES QUATRE-BOURGEOIS

**1.** Le projet de réalisation du concept d'aménagement d'une portion du chemin des Quatre-Bourgeois consiste en la réfection et la construction d'infrastructures souterraines, de surface et aériennes afin d'aménager une banquette avec plantations sur le côté sud du chemin des Quatre-Bourgeois et du chemin Sainte-Foy, adjacentes au trottoir qui sera reconstruit, entre la route du Vallon et l'avenue du Séminaire. Il consiste également à aménager une place publique sur le côté nord du chemin Sainte-Foy, à l'ouest de l'avenue Nérée-Tremblay. Le projet comprend la reconstruction de trottoirs, la réfection ou la relocalisation partielle de la piste cyclable, la construction de murs de soutènement distinctifs, l'aménagement de dalles de béton et la reconstruction d'escaliers. Le projet inclut le terrassement, le revêtement en pavés de béton, le mobilier urbain, le gazonnement, la plantation de divers végétaux tels arbres, arbustes, vivaces et graminées et l'insertion d'éléments structuraux décoratifs ainsi que de tout autre élément d'aménagement.

Le projet comprend les services professionnels et techniques aux fins de la réalisation des études, la préparation des plans et devis, les expertises de laboratoire, la surveillance du chantier ainsi que le déplacement des bornes d'incendie, de puisards, des poteaux d'utilité publique et des équipements d'éclairage et de signaux lumineux ainsi que l'acquisition d'immeubles et/ou l'obtention de servitudes.

Enfin, le projet implique l'acquisition des immeubles et des servitudes nécessaires à la réalisation des travaux visés au présent projet.

**TOTAL : 939 979,60 \$**